

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 325 Société : Retraite

Actif Pensionné(e) Autre : SAGHIR MASTAPHA

Nom & Prénom : SAGHIR MASTAPHA Date de naissance : 1939

Adresse : 105489384 LFD

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 147866 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdelmalek AKIL
Spécialiste en Médecine Interne
Hay Inara 1, Rue 12 N°12 Ain Chock
Casablanca - 05 22 50 84 43

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/01/23 SAGHIR

Nom et prénom du malade : MASTAPHA SAGHIR Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Colopathie femme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30.01.23	G		300 DT	Docteur Abdellah M'hamed Société de Médecine Intense Marabout Rue 12 N°12 Ain Chock Casablanca - 05 22 50 84 43

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Commissaire	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL MIERES LAHRICH SIDI ACHOUR 550, Bd. Al Qods, Héra Casablanca - INPE : 092040421 Tél.: 05 22 52 40 29	30/01/23	193,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelmalek AKIL

الدكتور عبد المالك عاكل
إختصاصي في الطب الباطني
الفحص بالصدى
خريج كلية الطب بالبيضاء
الهاتف : 05 22 50 84 43
الموحمول : 06 69 73 51 33

Spécialiste en Médecine Interne
Echographie Médicale
Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca
Tél. : 05 22 50 84 43
GSM : 06 69 73 51 33

**PHARMACIE ALHARICHI SARF AU
550, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chok
Casablanca - INPE : 092040421
Tél.: 05 22 52 40 29**



وصفة للدواء Ordonnance

Casa le : 30.01.23 البيضاء في :

Nom : Mustapha ESSAGHIE الاسم :

40,40

1. METEO SPASMYL (cap.)

صباها
رذاذ معه (سبوسين)
مساعد

(15)

كبسولة قبل الأكل

2. CARMINEX (gachelets)

كبسولة في كل ساعتين ، بعد الطعام ، بعد الوجبات ، (لتحفيز المعدة)

(15)



73,50

3. FORLAX (gachelets)

كبسولة في كل ساعتين قبل النوم ، ويجب عدم تناوله في الصباح

(لحرارة منظمه اسفل)

(15)

79,50

4. CARBOSORB traient cap 1

حبة مرتكزة في الورم > 10 سم
مساعد

(15)

103,40

5. DARBOSORB traient cap 1

حبة مرتكزة في الورم > 5 سم
مساعد

Docteur Abdelmalek AKIL
Spécialiste en Médecine Interne
Hay Inara 1, Rue 12 N° 12 Ain Chock
Casablanca - 05 22 50 84 43

LOT:220615
PER:08\2025
PPC:79,50DH

مَهْبِيْرْ وَسْبَ سَهْدِيْ
أَنَّ النَّبِيْرِينَ 60 مِلْعَنَ
سَمْكَوْنَ 300 مِلْعَنَ
METEOSPASM (6)

卷之三

ملague 60

Aliverrine citrate 10 mg / Simethicone 200 mg

Distribué par COOPERATIVE 300 mg
11, rue Mohamed Boudiaf

6 118001 190262

٢٦٣

عن طريق الفم